

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Communal qui se tiendra le LUNDI 22 AVRIL 2024 A 19 HEURES 30, à l'Hôtel communal de FLEMALLE, Grand'Route 287, et dont l'ordre du jour est repris ci-dessous.

SEANCE PUBLIQUE

1. Décision à prendre concernant les points figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'IMIO du 28 mai 2024
2. Décision à prendre concernant les points figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire de la Citadelle du 30 avril 2024
3. Délégation de compétence au collège communal en matière de personnel contractuel en application de l'article L1213-1 CDLD – Décision.
4. Compte pour 2023 de la Fabrique d'église Notre-Dame de Bon Secours – Approbation.
5. Création de trois emplois supplémentaires, à mi-temps, au niveau maternel au sein des écoles communales de Flémalle, à la date du 25 mars 2024 - Décision.
6. PST Action 55 - Remplacement des anciens luminaires d'éclairage public par des LED - Programme OSP 2024 - Marché public de travaux - Fixation des conditions et choix du mode de passation (In house).
7. Marché public de fournitures pour l'acquisition d'un véhicule destiné au service des agents constatateurs – Fixation des conditions et choix du mode de passation.
8. Intégration dans le patrimoine communal de deux véhicules déclassés par la Zone de Police de Flémalle - Décision.
9. Adoption de la modification de voiries communales existantes et de la création d'une nouvelle voirie dans le cadre d'une demande en permis d'urbanisme pour l'aménagement et l'équipement du parc d'activités économiques "Rossart" - Décision.
10. Vente de l'ancienne assiette du chemin n° 9 d'une superficie mesurée de 412 m² et précadastré 8ème division, section A, n°674A situé rue Jean Barthelemy à Flémalle – Décision.
11. Prise en location d'un garage intitulé "garage - Houlbouse 12" situé rue Houlbouse appartenant à la SCRL Maison des hommes pour le rangement du matériel de tonde du service travaux - Approbation des conditions de location.
12. Zone de Police – Délégation de compétence au Collège communal en matière de marchés publics relevant du budget ordinaire – Décision.
13. Question posée par Madame Stéphanie MONFORT, conseillère communale, en application de l'article 1122-10 § 3 du CDLD - situation de la carrière Cop & Portier
14. Question posée par Madame Jeanine WINTGENS, conseillère communale, en application de l'article 1122-10 § 3 du CDLD - Clarifications sur les coûts des repas scolaires et des CPAS
15. Information(s) du Collège communal

HUIS CLOS

16. Zone de Police - Démission et mise à la retraite d'un Commissaire de police pour atteinte de limite d'âge - Décision.
17. Zone de Police - Démission et mise à la retraite d'un Inspecteur de police pour atteinte de limite d'âge - Décision.
18. Zone de Police 5282 - Désignation d'un inspecteur membre polyvalent d'une équipe de secteur (cadre de base) pour la Direction de Proximité et Sécurisation de la Police Locale (zone 5282) dans le cadre de la mobilité - Décision.
19. Nomination à titre définitif d'un Gradué spécifique en comptabilité - Décision
20. Mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un employé d'administration du 09.05.2024 au 08.11.2024 - Décision.
21. Zone de police - Décision du Medex - Reconnaissance d'un accident du travail au bénéfice d'un inspecteur de Police.
22. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire nommée à titre définitif - Décision.
23. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire nommée à titre définitif - Décision.
24. Démission et mise à la retraite d'une institutrice primaire nommée à titre définitif - Acceptation.
25. Démission et mise à la retraite d'une maîtresse de religion catholique nommée à titre définitif - Acceptation.
26. Démission et mise à la retraite d'une institutrice maternelle nommée à titre définitif - Acceptation.
27. Désignation de membres du personnel enseignant à titre temporaire - Ratification.
28. Approbation du procès-verbal de la séance antérieure.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,
(s) P. VRYENS

La Bourgmestre
(s) S. THEMONT